1

Les personnes réfugiées

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

Fiche synthèse #1

L'importance des définitions

Fiche synthèse #1

Les divers groupes de personnes déplacées dans le monde

- **a** L'importance des définitions
- **a** La définition d'une personne réfugiée
- **a** Les autres catégories de personnes migrantes
- **&** L'immigration au Canada et au Québec
- **©** Des statistiques

Fiche synthèse # 2

Les mouvements migratoires des personnes réfugiées

Fiche synthèse #3

Les droits humains et les personnes réfugiées

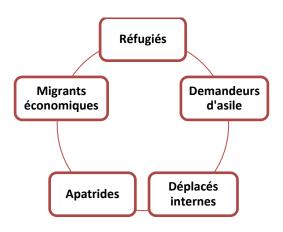
Fiche synthèse # 4

Les réfugiés en région et dans la Ville de Québec Selon les dernières statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2009, on dénombrait plus de 200 millions de migrants internationaux dans le monde. Cela correspond à 3% de la population mondiale (OIM, 2009).

différents Parmi nombre, ce groupes de personnes déplacent. Les principaux sont les suivants: les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les apatrides et les migrants économiques (voir schéma plus bas). Diverses raisons de l'origine sont ces mouvements migratoires qui sont de plus en plus complexes.

Par exemple, les réfugiés fuient leur pays d'origine pour échapper à la guerre ou à des persécutions, tandis que les migrants économiques quittent pour améliorer leur qualité de vie, notamment leurs conditions du travail.

Les termes réfugié, demandeur d'asile, déplacé interne, apatride et migrant économique font souvent l'objet d'une confusion. Il est à noter que ces groupes ont leurs caractéristiques et reconnaissances juridiques propres. Il est donc important d'utiliser les termes appropriés pour parler de ces différents groupes de personnes déplacées dans le monde.



Josée Daris 2011

La définition d'une personne réfugiée

Ce qu'il faut savoir...

Nous entendons souvent ces termes : réfugié politique, économique ou environnemental. Ces diverses appellations réfèrent aux causes de leur fuite. Par exemple, un régime étatique qui s'effondre ou une catastrophe naturelle. Ces appellations suggèrent qu'il existe différentes catégories de réfugiés, ce qui n'est pas le cas selon la Convention relative au statut des réfugiés. Ces appellations n'ont aucune signification juridique.

« Un réfugié n'est pas faible ni fragile comme on le croit. C'est par contre une personne d'endurance ferme et persévérante. C'est une personne forte de moral et d'esprit contrairement à ce qu'on imagine »

Témoignage d'un réfugié politique (Clarindo-Oliveira, 2006)

Au sens juridique, un réfugié est une personne qui a fui les conflits armés ou la persécution, qui se trouve à l'extérieur de son pays d'origine et qui a obtenu une reconnaissance officielle de la part d'un pays d'accueil. Un réfugié est une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention relative au statut des réfugiés (ci-après appelé la Convention).

La Convention définit **réfugiés** comme étant « des personnes qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle, craignant avec raison d'être persécutées du de leur race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays (HCNUR, 2009).

Les réfugiés se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité puisqu'ils ne sont pas protégés par leur gouvernement, celui-ci étant souvent à l'origine des menaces de persécution à leur égard. Si les pays d'asile, par exemple le Canada, refusent d'accepter les réfugiés sur son territoire, n'offrent pas de protection ou les expulsent, ils se retrouvent sans droit et peuvent être exposés à des menaces, voire même, la mort.

Comme il est mentionné dans la fiche synthèse #2, la Convention relative au statut des réfugiés stipule que le **refoulement est interdit** (article 33). Cela signifie que les pays d'accueil n'ont pas le droit de renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine où ils craignent pour leur sécurité, leur vie, leurs libertés et leurs droits.

Par contre, il est important de noter que, dans certains cas, les réfugiés – si la situation dans leur pays d'origine le permet – retournent après quelque temps dans celui-ci. On utilise alors le terme réfugié de retour pour les distinguer.

Les autres groupes de personnes déplacées dans le monde

Demandeur d'asile

Les termes « demandeur d'asile » et « réfugié » font souvent l'objet d'une confusion. Un demandeur d'asile est une personne dont la demande du statut de réfugié n'a tout simplement pas encore été examinée de manière définitive par le gouvernement hôte. Ces personnes ont quitté leur pays pour les mêmes raisons que les réfugiés (ex.: conflit armé ou violence généralisée). Ils arrivent par voies terrestre, marine ou aérienne aux frontières internationales en réclamant le statut de réfugié. Ce sont les systèmes nationaux d'asile qui établissent quel demandeur d'asile peut bénéficier du statut en question. Lorsque les gouvernements refusent de leur donner le statut, les demandeurs d'asile sont renvoyés dans leur pays d'origine ou pays de transit (dernier pays visité), encourant alors de graves risques pour leur sécurité.

Apatride

Un « apatride » est une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. Cette personne est privée de pays et de nationalité. Elle ne jouit donc d'aucun droit fondamental. Cette situation entraîne de graves conséquences parce qu'elle n'aura la protection d'aucun État tant et aussi longtemps qu'une nationalité ne lui sera pas accordée. L'apatridie survient, entre autres, à la suite de conflits de souveraineté (ex.: transfert de territoire modifiant ainsi la souveraineté privation arbitraire ou de nationalité par un gouvernement).

Déplacé interne

Les « déplacés internes » sont parfois confondus avec les « réfugiés ». Ils fuient pour les mêmes raisons, mais n'ont pas la même reconnaissance juridique. En effet, ils n'ont pas franchi de frontières internationales pour trouver un refuge. Ils sont plutôt restés à l'intérieur de leur propre pays et demeurent citoyens de celui-ci. Au niveau de la protection internationale, ils n'ont aucune reconnaissance C'est donc juridique. la communauté internationale (ex.: Programme des Nations unies pour le développement ou l'Organisation internationale pour les migrations) qui les prend en charge. Celle-ci assure leur protection en leur portant assistance (ex.: nourriture ou vêtements).

Migrant économique

Les migrants économiques quittent leur pays de leur plein gré afin d'améliorer leurs conditions de vie. Au Canada et au Québec, il s'agit de la catégorie d'immigrants indépendants (ex.: professionnels, gens d'affaire, entrepreneurs, investisseurs).

À savoir...

Les termes demandeur de statut de réfugié, requérant d'asile et demandeur d'asile ne sont que des synonymes

L'immigration au Canada et au Québec

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre le fédéral et le provincial (MICC, 2010)

Responsabilités du Canada:

- 1) établir les volumes annuels d'immigration;
- 2) définir les critères permettant à une personne d'entrer dans le pays (ex. : durée et raisons de séjour ou documents requis);
- 3) traiter les demandes des catégories du regroupement familial et motif humanitaire.

Responsabilités du Québec :

- 1) déterminer ses volumes d'immigrants;
- 2) délivrer les permis (travail et d'études);
- 3) sélectionner les candidats à destination de son territoire lorsque des critères de sélection s'appliquent (personnes de la catégorie immigration économique).

Selon le droit fédéral, le Canada et le Québec distinguent 3 catégories d'immigration (MICC, 2010)

- 1) Immigration économique: Cette catégorie fait référence aux immigrants indépendants (professionnels, gens d'affaire, entrepreneurs, investisseurs). Les immigrants indépendants doivent se destiner à une activité économique (ex. : occuper un emploi ou gérer une entreprise);
- 2) Regroupement familial: Cette catégorie fait référence aux personnes parrainées par des résidents permanents ou des citoyens canadiens. Ces derniers font venir au pays un membre de leur famille directe (ex.: conjoint, époux, enfant, parents, grands-parents). Ils doivent s'engager à subvenir financièrement aux besoins du parrainé pour une période de 3 ans;
- 3) Motif humanitaire : Cette catégorie fait référence aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile. Les personnes réfugiées et les demandeurs d'asile sont acceptés par le Canada pour des motifs humanitaires, c'est-à-dire pour répondre aux normes internationales en matière de protection des réfugiés.

Selon le droit fédéral, le Canada et le Québec distinguent 5 statuts d'immigrants (MICC, 2010)

Citoyen canadien : personne née au Canada ou immigrante ayant obtenu la citoyenneté canadienne. Elle a le droit le vote.

Résident permanent: personne immigrante ayant obtenu le droit de s'établir de façon permanente au Canada. Elle n'a pas la citoyenneté canadienne, mais pourra en faire la demande après 3 ans de vie dans le pays. Elle a tous les mêmes droits qu'un citoyen canadien, à l'exception du droit de vote.

Résident temporaire : personne qui bénéficie d'un statut temporaire au Canada (ex.: touriste, étudiant étranger, voyageur d'affaires, travailleur temporaire, etc.).

Réfugié: personne qui obtient le droit d'asile. Les réfugiés sélectionnés par l'État canadien obtiennent automatiquement la résidence permanente.

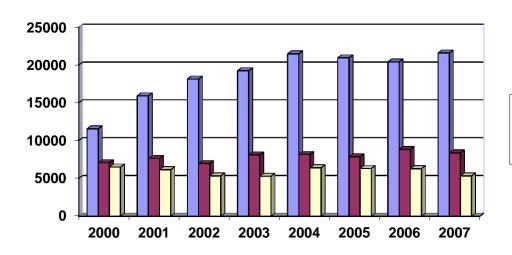
Demandeur d'asile: personne qui revendique le statut de réfugié au gouvernement fédéral. La personne réfugiée doit prouver que sa vie, dans son pays d'origine, est en danger. Elle doit passer un interrogatoire auprès de la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada*. Elle obtiendra sa résidence permanente une fois qu'elle sera acceptée par le Canada.

Selon ces graphiques, tant au Québec qu'au Canada, la catégorie d'immigration la plus nombreuse est celle de l'immigration économique. Ensuite, il s'agit de la catégorie du regroupement familial et, enfin, celle du motif humanitaire (personnes réfugiées). En 2007, on comptait 27 955 personnes réfugiées au Canada et 1 607 au Québec.

Des chiffres pour le Québec

Graphique 1

Population immigrante admise au Québec de 2000 à 2007, selon la catégorie d'immigration par année d'admission



■Immigration économique■Regroupement familial■Motif humanitaire

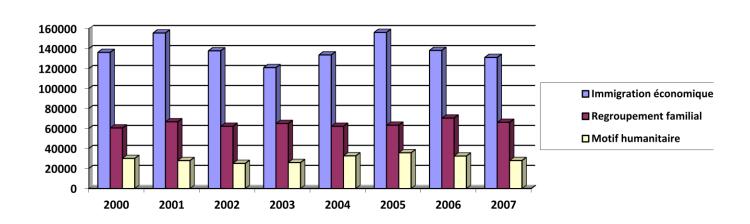
Source: Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). 2009. Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Traitement : Josée Daris

Des chiffres pour le Canada

Graphique 2

Population immigrante admise au Canada de 2000 à 2007, selon la catégorie d'immigration par année d'admission



Source: Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2009. Faits et chiffres. **Traitement**: Josée Daris

Rédaction:

Josée Daris,

étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation-Culture et Société (INRS-UCS)

et

stagiaire à la Ligue des droits et libertés, section de Québec (LDL-QC)

Sous la supervision des partenaires de stage de la LDL-QC :

Sébastien Harvey

et

Martine Gilbert

Mot de la fin

Annuellement, divers groupes de personnes traversent les frontières nationales pour différentes raisons (ex.: chercher la sécurité ou améliorer leur qualité de vie). Ils ont un parcours migratoire différent les uns des autres. Par conséquent, il est important pour les gouvernements d'accueil de cibler les besoins spécifiques de ces migrants internationaux afin de faciliter leur intégration.

Pour ce qui est du Canada et du Québec, chaque année, ils accueillent des milliers de personnes immigrantes. Parmi celles-ci, nous retrouvons des réfugiés – des gens qui cherchent l'asile et la sécurité.

Offrir une protection aux réfugiés obligation partie d'une juridique à laquelle s'est soumis le Canada en signant la Convention relative au statut des réfugiés en 1993 (voir fiche synthèse #2). Il se doit de respecter ses engagements internationaux en matière de protection des personnes réfugiées. L'un des enjeux les plus importants est certes intégration société dans la canadienne et québécoise. Toutefois, la réalité de ces exilés démontre qu'ils vivent embûches dans certains domaines de leur vie sociale, tels qu'en emploi et en éducation. La fiche synthèse #3 aborde ces sujets.

Références bibliographiques

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC). 2009. « Faits et chiffres 2009 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires ». Dans : www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/index.as p. Consulté le 10 novembre 2010.

CLARINDO-OLIVEIRA, C. 2006. « Les éléments de résilience chez les demandeurs d'asile et réfugiés politiques ». Dans : www.fafich.ufing.br/mémorandum/a10/clarino01.pdf. Consulté le 5 juillet 2010.

CONFÉDÉRATION SUISSE. DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES. 2009. « Les réfugiés et les déplacés internes. Dans : www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/human/hum/refco.html.
Consulté le 12 octobre 2010.

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. 2010. « Réfugiés et immigrants : un glossaire ». Dans : www.ccrweb.ca/files/feuillet_ccr_fra_web.pdf. Consulté le 1er novembre 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2010. « 2009. Global Trends. Refugees, Asylum-seekers, Returns, Internally Displaced and Stateless Persons ». Division of Programme Support and Management. Dans: www.unhcr.org/4a375c426.html. Consulté le 9 février 2010.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR). 2009. « Protéger les réfugiés. Le rôle du H.C.R. ». Dans : www.unhcr.fr/4b14f4b12.html. Consulté le 10 novembre 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2010. « Consultation 2008-2010. L'immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvent au Québec. Catégories d'immigration ». Dans : www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilités.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC). 2009. « Présence des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007 ». Direction de la recherche et de l'analyse prospective. Dans www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf. Consulté le 10 novembre 2010.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM). 2009. « Migrations ». Dans: http://www.genevedecouverte.ch/fr/doc/dossier_1_migrations.p df. Consulté le 3 février 2011.

$Pour \ plus \ d'information:$

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada : www.irb.gc.ca/fra/pages/index.aspx

2011